

# PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA)

18 mai 2020

# Sommaire :

## METHODOLOGIE

I. Principes

II. Anticipation

III. Co-construction

## PRINCIPES DIRECTEURS

I. Le maintien du travail à distance

II. Une reprise d'activité priorisée et séquencée

## DECLINAISON PAR BLOC D'ACTIVITE

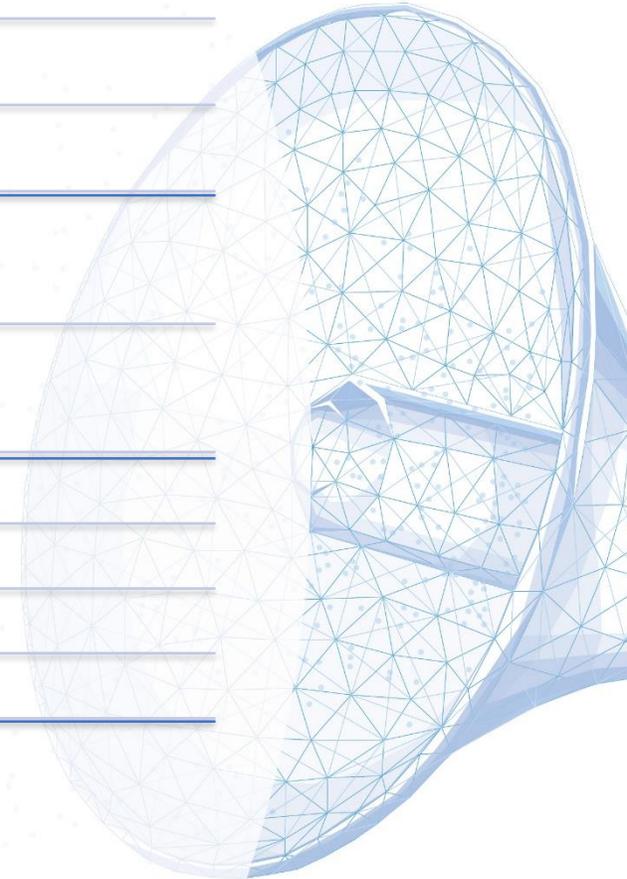
I. Gouvernance

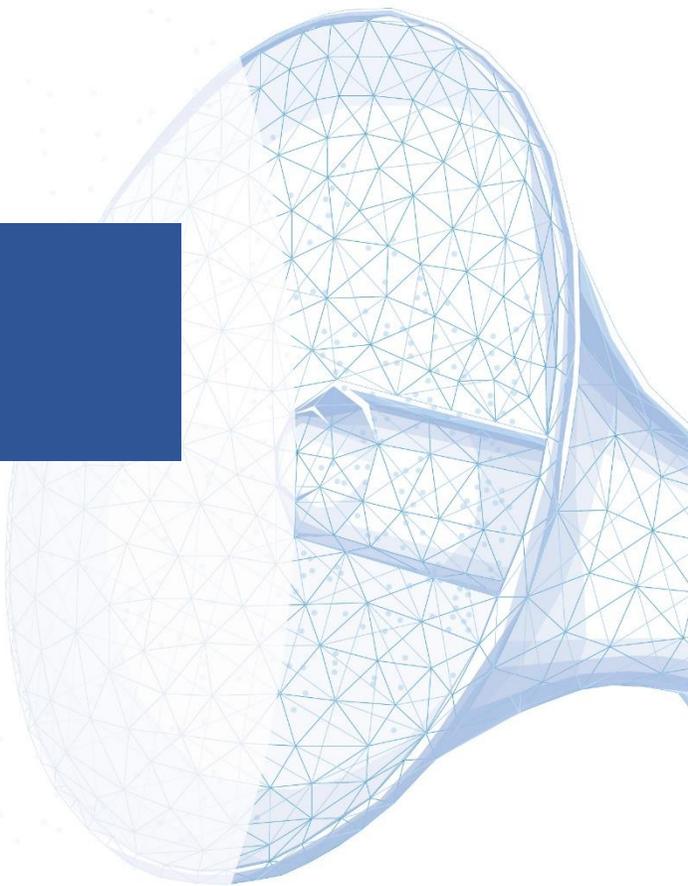
II. Enseignement

III. Recherche

IV. Administration

## MODALITES DE SUIVI ET DE COMMUNICATION DU PRA





# METHODOLOGIE

# Principes :

**La préservation de la santé des personnels a présidé à l'élaboration du PRA**

**Une volonté de progressivité de la sortie de confinement en trois phases.**

**Une déclinaison opérationnelle au niveau des délégués sécurité** pour un suivi des PRA au plus près du terrain.

**Un bilan et une actualisation du PRA** en fonction de l'évolution de la situation

**Une communication régulière** auprès des personnels tout au long de la période de confinement via la lettre hebdomadaire AMU Info spécial Covid.

**Co-construction avec les représentants des personnels** grâce à la mise en place de réunions hebdomadaires avec les membres du CHSCT depuis le début du confinement

# Principes :

## Phase 1 du 11 mai au 19 juin

Préparation de la réouverture des sites



## Phase 2 jusqu'au 2 juin

Consolidation du télétravail et organisation de la reprise des activités en présentiel sur site sur la base du volontariat

## Phase 3 à partir du 2 juin

Nouvelle augmentation du personnel en présentiel toujours sur la base du volontariat et dans le respect des règles sanitaires.

# Anticipation :

## Les annonces du Gouvernement

- **13 avril** : le Président de la République annonce un **déconfinement progressif** à partir du 11 mai.
- **19 avril** : le Premier Ministre évoque une reprise progressive et partielle en annonçant notamment que **"le télétravail devait rester la règle dans la mesure du possible"**.
- **28 avril** : le Premier Ministre présente à l'Assemblée nationale la stratégie nationale de déconfinement (télétravail / à défaut horaires décalés / port de masques / aménagement des espaces de travail)
- **3 mai** : circulaire ministérielle relative à la préparation du déconfinement dans les établissements relevant du MESRI
- **7 mai** : Le Premier Ministre précise les modalités de déconfinement par département

## La préparation interne

- **Début Mars** l'université anticipe la préparation de la sortie de confinement; recensement auprès des composantes et directions pour commandes en équipements de protections : masques barrières, gel, plexi
- Elaboration d'un plan de sortie de confinement en cellule de crise et présentation en conférence des directeurs de composantes.
- **Début avril** le président annonce que le télétravail restera la règle après le déconfinement.
- **Début mai : le président** envoie un courrier aux directeurs de composantes, des laboratoires, des services communs et centraux pour leur demander la transmission de leur PRA en tenant compte des grands principes du PRA d'AMU.

# Co-construction :

## Les recommandations du MESRI

- **Le PRPA porte sur la totalité des activités de l'établissement.**
- **Il concerne l'ensemble des agents employés** (y compris les stagiaires, vacataires, etc.) et l'ensemble des personnels hébergés dans les locaux de l'établissement pour ce qui relève de la responsabilité de l'hébergeur, ainsi que les usagers qui sont en contact avec l'établissement.
- **Il est élaboré avec l'avis du médecin de prévention et de l'ingénieur santé et sécurité au travail.**
- **Le CHSCT est informé** avant de promulguer le PRPA
- **Le CT est consulté** s'il y a des modifications de l'organisation et du fonctionnement des services
- Le dirigeant de l'établissement veillera à **informer le conseil d'administration** de la promulgation de ce plan dans les meilleurs délais
- Le PRPA fait l'objet d'un temps d'échange avec l'ensemble de la ligne d'encadrement

## La pratique au sein d'AMU

- **Une préparation en cellule de crise (réunions tous les 2 jours) en lien avec les directeurs de composantes (le mardi)**
- **Une co-construction avec** les représentants des personnels au CHSCT et le médecin de prévention lors des réunions hebdomadaires mises en place depuis le 24/03.
- **Les composantes, laboratoires, directions** sont concernés par l'élaboration PRA :
  - ⇒ identifier les personnels impliqués dans des activités prioritaires devant être réalisées en présentiel et les conditions de cette reprise
  - ⇒ identifier les points à améliorer concernant le télétravail (besoins ordinateurs, déploiement des outils à distances, déploiement des ordinateurs portables commandés en début de confinement)
  - ⇒ Recenser les activités prioritaires exigeant une reprise en présentiel



# PRINCIPES DIRECTEURS DU PRA

## **Le maintien du travail à distance**

- ⇒ Le travail à distance reste le principe
- ⇒ Ses conditions d'exercice sont améliorées

# Maintien du travail à distance

## Recommandations du MESRI

- **Poursuite du travail à distance autant que possible, dans la mesure où les activités exercées le permettent** : poursuivre le « *travail de dématérialisation des procédures de fonctionnement et de gestion de l'établissement* ». Le travail à distance peut être également autorisé en cas de contrainte de garde d'enfants, d'insuffisance de transports publics, d'un état de santé.
- **Des déplacements à l'étranger déconseillés** ; ceux relatifs à des activités de recherche (travaux de terrains...) sont soumis aux règles relatives aux déplacements professionnels
- **les réunions ou regroupements doivent être évités**, les visio conférences ou conférences téléphoniques sont à privilégier (**instances, comités, jurys, séminaires, soutenances de thèses etc.**)

## PRA AMU

- Le contexte de l'état d'urgence sanitaire conduit à maintenir le plus possible **le travail à distance** tout en faisant évoluer la situation de travail en mode dégradée vers une situation de télétravail.  
**Moins de 800 personnes** présentes sur les sites AMU au moins ½ journée durant la première semaine (tout personnel confondu)
- Les déplacements restent limités aux situations prioritaires : les ordres de missions pour les activités de recherche à plus de 100 km font l'objet d'une validation par le VP recherche.
- Les réunions indispensables sont **limitées à 10 personnes**, au moins jusqu'au 2 juin 2020.

# Les conditions d'exercice du travail à distance sont améliorées :

## Autorisation ponctuelle de déplacement sur site pour récupérer du matériel, des dossiers etc.

- Ces déplacements ponctuels sur site seront organisés sous la responsabilité de chaque encadrant
- Les planning de présence dans les bâtiments sont remontés tous les jeudis au délégataire de site afin d'adapter le nettoyage des locaux en fonction de leur fréquentation.

## Solutions aux difficultés rencontrées sur le plan informatique :

- En ce qui concerne les problèmes d'ordre technique (accès à certaines applications, problème de connexion etc.) une réponse individuelle est apportée par la DOSI; installation VPN, accès bureau virtuel, accès aux applications métiers spécifiques.
- Déploiement de 250 ordinateurs portables à compter du 18/05 et jusqu'au 2/06 (UFR, Directions services centraux, services communs)

## Communication et information régulières des personnels

- Espace Covid Informations avec la lettre AMU Covid, FAQ, Espace reprise d'activité en présentiel avec le PRA, les consignes et affiches
- Diffusion de Fiches conseils : préparer la reprise d'activité en tant qu'encadrant , conseils du SUMMP concernant la poursuite du télétravail à tous les directeurs (composantes, laboratoires, directions).

# PRINCIPES DIRECTEURS DU PRA

## Une reprise d'activité...

⇒ ... priorisée et séquencée

⇒ ... dans un cadre sanitaire organisé

# Phase 1 : du 11 au 15 mai

## Recommandations du MESRI

**Poursuite du travail à distance autant que possible, dans la mesure où les activités exercées le permettent :** poursuivre le « *travail de dématérialisation des procédures de fonctionnement et de gestion de l'établissement* ». Le travail à distance peut être également autorisé en cas de contrainte de garde d'enfants, d'insuffisance de transports publics, d'un état de santé.

## PRA AMU

**Seuls les agents en charge des activités nécessaires à la préparation de la réouverture des locaux seront présents sur site:** affichage des consignes, organisation des flux, de la distribution des masques, balisage, réception des colis et plexi,...

**Concernant les laboratoires :** à partir de la **semaine du 12** mai pour certains laboratoires de recherche avec validation de l'hébergeur.

**Autorisations ponctuelles de déplacement sur site pour récupérer matériels, dossiers ...**

# Phase 2 : du 19 mai au 2 juin

## Recommandations du MESRI

▪ **Poursuite du travail à distance autant que possible, dans la mesure où les activités exercées le permettent** : poursuivre le « *travail de dématérialisation des procédures de fonctionnement et de gestion de l'établissement* ». Le travail à distance peut être également autorisé en cas de contrainte de garde d'enfants, d'insuffisance de transports publics, d'un état de santé.

## PRA AMU

**Maintien des autorisations ponctuelles de déplacement sur site pour récupérer matériels, dossiers ...**

**Concernant les services centraux, composants et autres laboratoires** : reprise sur site, en présentiel, des activités jugées prioritaires et validées dans le PRA de chaque structure

**Concernant la gouvernance** : poursuite des réunions en visio conférence

# Une reprise d'activité dans un cadre sanitaire organisé

## Recommandations du MESRI

[Comme l'a rappelé, pour les écoles, le Conseil scientifique Covid-19, dans sa note du 24 avril dernier, « *la règle de distanciation sociale, dont le principe est le respect des distances minimales (1 mètre au moins de chaque côté notamment pour les tables) permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et par gouttelettes.* » Elle devra être respectée dans les locaux accueillant **personnels et usagers.**

Des mesures devront être prises **pour réduire le brassage dans les établissements** (étalement des plages d'arrivée et de départ, organisation des circulations internes).

**Les personnels et les usagers seront invités à appliquer les gestes barrières** : lavages de mains fréquents ou frottages hydro-alcooliques, port de masque grand public notamment pour l'enseignement en présentiel, éventuellement douche et change en arrivant et en quittant l'établissement.

## PRA AMU

Un PRA décliné en **3 volets** (locaux, santé, accompagnement).

Une organisation **en demi-journées** est préconisée.

Une **distribution** organisée de **masques** et de **gel hydro alcoolique** pour les lieux où le lavage des mains au savon ne peut être réalisée fréquemment dès le 1<sup>er</sup> jour de reprise.

Une **distribution des plexiglass** pour les lieux d'accueil le 15/05 et le 18/05.

# Une reprise d'activité dans un cadre sanitaire organisé

## ⇒ **VOLET LOCAUX**

### Recommandations du MESRI

Opérations adaptées d'entretien et de purge du réseau d'eau froide, surveillance des légionnelles dans les installations de distribution d'eau chaude sanitaire

Avant la réouverture, nettoyage ou désinfection, selon que les locaux ont été complètement fermés dans les cinq derniers jours ouvrés avant la réouverture ou non

Après la réouverture, nettoyage avec les produits de nettoyage habituels et désinfection régulière, avec des désinfectants ménagers courants, des surfaces et objets fréquemment touchés

Protection des personnels réalisant l'entretien des locaux

Ventilation régulière des locaux

### PRA AMU

**Nettoyage de tous les locaux** avant la réouverture du 11 mai.

**Purge des réseaux d'eau sanitaire** lorsque nécessaire, reprise de la maintenance des centrales de traitement d'air.

**Nettoyage et aération des locaux** selon le planning d'occupation ce qui nécessite une remontée hebdomadaire des planning des différentes structures aux cellules opérationnelles de campus ou directeur de sites.

**Distribution de masques barrières aux personnels:** pour les laboratoires la règle de l'hébergé élargie a été mise en place avec le CNRS, l'INSERM et l'INRAE.

**Distribution de masques chirurgicaux** (mesure d'hygiène pour le nettoyage des sanitaires) aux personnels d'entretien ; mise à disposition de protections supplémentaires de type visière pour celles et ceux qui le souhaitent

# Une reprise d'activité dans un cadre sanitaire organisé

⇒ **VOLET SANTE**

## Recommandations du MESRI

Avec le concours de la médecine de prévention, les établissements mettront en œuvre la surveillance de l'apparition du virus :

**Ils recommanderont aux personnes d'être attentives à tout signe clinique**, de rester à leur domicile lorsqu'elles présentent les symptômes (fièvre, toux, éternuement, essoufflement, etc.) et de recourir à une consultation ou téléconsultation sans délai ; autoriser les absences pour garde d'un enfant malade

**Ils établiront des procédures pour repérer les symptômes respiratoires** (toux, éternuement, essoufflement, etc.) ou autre (fatigue, troubles digestifs) que les personnes développeraient dans l'établissement, ou en s'y présentant, et les renvoyer chez elles le plus rapidement possible pour une prise en charge médicale.

## PRA AMU

**Situation des agents vulnérables** : un mail a été adressé à tous AMU le 05 mai pour inviter les personnels à contacter le Service Universitaire de Médecine de Prévention des Personnels afin qu'un médecin évalue avec eux les conditions de leur reprise en fonction de leur santé et de leur situation de travail.

**Une procédure en cas de symptôme Covid** : les fiches du ministère de la santé sur la conduite à tenir en cas de symptômes Covid 19 ont été diffusées et les agents pourront solliciter les médecins de prévention sur le numéro unique mis en place en début de confinement et retour.

**Traçabilité Covid**: comme en début de crise il est demandé aux responsables de composantes et de services de signaler les cas de covid suspectés de manière anonyme afin de pouvoir faire une remontée au rectorat ou à l'ARS pour prévenir l'émergence de cluster.

# Une reprise d'activité dans un cadre sanitaire organisé

## ⇒ VOILET ACCOMPAGNEMENT

### PRA AMU

- **Pour l'ensemble des agents (distanciel et présentiel) .**
  - Un accompagnement psychologique via l'espace écoute et le réseau PASS MGEN
  - Un soutien social via les assistantes sociales du personnel (maintenu pendant toute la durée du confinement)
  - Une fiche conseil Encadrant pour la reprise d'activité du collectif et la poursuite du télétravail
  - des réunions d'informations pour les personnels d'entretien : consignes à respecter pour se protéger et consignes concernant le nettoyage des locaux.



# DECLINAISON PAR BLOC D'ACTIVITE

# Gouvernance – fonctionnement des instances

## Recommandations du MESRI

Rappel : **les réunions ou regroupements doivent être évités**, les visio conférences ou conférences téléphoniques sont à privilégier (**instances**, comités, jurys, séminaires, soutenances de thèses etc.)

## PRA AMU

**Toutes les instances seront tenues par visio-conférence, au moins jusqu'au 2 juin 2020**

**Outils mis en place :**

AMYSkype pour les réunions

Wooclap pour les votes à bulletin secret

# Les activités pédagogiques

## Recommandations du MESRI-Décret du 11 mai 2020

**Activités pédagogiques :** « *les enseignements à destination des étudiants ne pourront reprendre dans les établissements d'enseignement supérieur avant la rentrée universitaire 2020* » ; dans le seul cadre de la formation professionnelle (formation continue et apprentissage) des enseignements en présentiel peuvent être aménagés, si cela est justifié.

Concernant les examens, les établissements « *sont invités à réduire autant que possible et si possible éviter le recours aux épreuves en présentiel en simplifiant ou adaptant les modalités d'examens et de concours* ».

D'ici la prochaine rentrée « *la période doit être mise à profit pour définir les conditions matérielles dans lesquelles les cours, travaux dirigés et travaux pratiques pourront redémarrer* », « *et notamment en privilégiant les formes d'hybridation entre enseignement présentiel et enseignement à distance* »

Le Décret du 11 mai 2020 (2020-548, art. 12 IV.) restreint la présence des étudiants à l'accès aux services de médecine préventive.

## PRA AMU

**Le Plan de Continuité Pédagogique tel qu'il a été défini et voté en CFVU est maintenu**

**Pour la formation professionnelle continue et sur la question du présentiel une précision est attendue sur le plan national quant à la portée du Décret du 11 mai 2020.** Il n'est plus envisagé pour le moment la reprise des activités de FC et apprentissage suite au décret du 12 mai. Ce point est néanmoins en discussion et un décret rectificatif est attendu.

# Les activités de recherche

## Recommandations du MESRI

**Activités de recherche : une possibilité de reprise des activités en présentiel que pour les activités identifiées comme prioritaires et nécessaires** (enjeux spécifiques en matière de recherche, de ressources contractuelles engagées, d'avancement pour une thèse de doctorat etc.). « *Les activités de recherche qui peuvent être poursuivies en travail à distance sans inconvénient substantiel ne seront pas prioritaires pour la reprise en présentiel* ».

## PRA AMU

**Concertation avec les EPST** pour harmoniser les principes des PRA et organiser la répartition de la distribution des masques par hébergeur.

Reprise sur site, dans la semaine du 11 mai, **des seules activités jugées prioritaires** et validées comme telles dans les PRA

### Aménagement du temps de travail

⇒ deux modalités peuvent être proposées :

Deux séances uniques journalières

Roulement selon les jours

**Les doctorants et post-doctorats** sont autorisés à reprendre en présentiel dans les laboratoires, sur volontariat et s'ils font partie du PRA.

Il n'est plus envisagé pour le moment d'accueillir **les étudiants de Master** suite au décret du 12 mai. Ce point est néanmoins en discussion et un décret rectificatif est attendu.

# Les activités administratives

## Recommandations du MESRI

**Activités administratives : une possibilité de reprise des activités en présentiel en priorisant celles qui rencontrent des difficultés pour leur réalisation** (accès à des applications, dossiers ou pièces justificatives non dématérialisés, interaction avec des usagers ne pouvant se faire à distance ...) ainsi que **les activités de logistiques ou de maîtrise d'ouvrage** nécessitant une intervention sur des équipements ou des bâtiments ou un suivi de prestataires.

### Ressources humaines :

- Domaine RH : prioriser les opérations RH sur la régularisation des paies d'avril et mai à mettre en œuvre avec la paie de juin ; régularisation des paies et de changement de situation individuelle pour la rentrée de septembre ; dès que possible traiter des avancements/promotions, entretiens professionnels etc.

**Opérations financières** Domaine financier : privilégier le paiement des factures des fournisseurs fragilisés par l'interruption d'activité (PME..)

## PRA AMU

**Une priorisation de la reprise des activités en présentiel pour les domaines métiers suivants :**

Pour les opérations financières, la majorité des personnels a été équipée pour pouvoir télé-travailler (ordinateurs, VPN) .

**Pour les RH les activités réalisées sont les activités prioritaires identifiées au PCA,**

- paye, retraite urgente, état services liés aux inscriptions concours,
- montée en puissance du paiement vacataire

**Redémarrage des chantiers** avec adaptations des consignes sanitaires :

- Validation des planning par les cellules opérationnelles de campus afin d'éviter au maximum les interfaces
- Annexe Covid obligatoire pour la reprise des entreprises jointe en annexe du plan de prévention.

# La réouverture partielle des activités de service aux étudiants ou aux agents

## Recommandations du MESRI

« **Les bibliothèques universitaires ont vocation à ne pas rouvrir au public d'ici la rentrée** », une réouverture des guichets de prêts ainsi que d'espaces de lecture peut être envisagée. Continuer à privilégier l'accès à distance à la documentation électronique

Peuvent être amenés à reprendre en présentiel : **les activités médicales et sociales auprès des étudiants et des personnels**

**Veiller à offrir aux étudiants un accompagnement notamment psychologique.**

**Les autres espaces collectifs au service des usagers et des personnels (salles de sports, espaces de coworking etc.) resteront fermés**

## PRA AMU

**Les activités médicales et sociales** auprès des étudiants et des personnels ont été maintenues à distance. Reprise des activités médicales en présentiel avec rendez-vous et respect des mesures barrières.

**Les espaces collectifs de services aux usagers restent fermés** : une réflexion va démarrer pour préparer un PRA si le MESRI envisageait la réouverture des BU.

**Poursuite de la distribution de colis alimentaire.**

**Les installations sportives restent fermées** mais des activités sportives sont proposées sur le site Web.



# MODALITE DE SUIVI DU PRA COMMUNICATION

# Les modalités de suivi du PRPA

## Recommandations du MESRI

Suite à l'adoption du PRPA, le dialogue social devra être poursuivi sur la mise en œuvre du plan : prévoir dans les deux mois qui suivront son adoption **une réunion dédiée du CHSCT compétent pour faire un point d'étape** sur sa mise en œuvre.

## PRA AMU

**Le suivi de la mise en œuvre du PRA** est assuré en routine par les cellules opérationnelles de campus

**Les difficultés et les questions d'arbitrage** sont remontées à la cellule de crise qui se réunit tous les 2 jours.

**Toute modification substantielle** du PRA fera l'objet d'une information du CHSCT.

**La conseillère de prévention, les ingénieurs de la DHSE et le réseau des assistants de prévention** veillent au respect des mesures de protection et assurent à la demande des agents et des directions une mission de conseil sur les postures et gestes à adopter.

# Les modalités de communication du PRA

## Interne : site AMU

**Lettre Amu Covid** hebdomadaire

**Un espace « Covid-19 »** où l'on retrouve toutes les informations

**Un espace reprise d'activité** où l'on retrouve les grands principes du PRA et les différentes consignes

**Message à tous les personnels** : reprise progressive sur site à partir du 11 mai, uniquement pour les activités qui nécessitent du présentiel ; le télétravail reste la modalité privilégiée

### **Diffusion auprès de l'encadrement :**

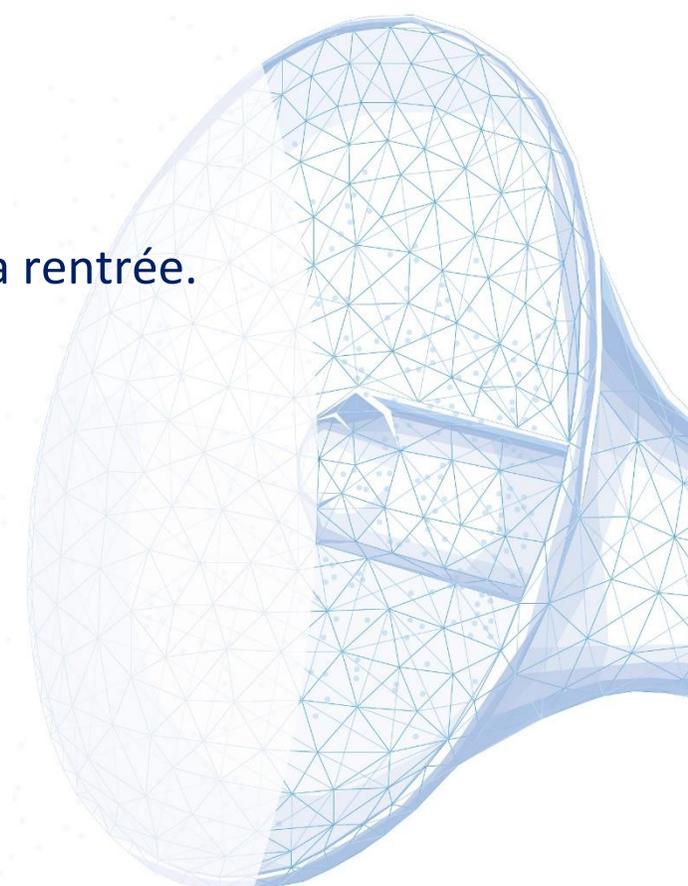
- Du PRA (AG par visio conférence), des fiches consignes et mise à disposition des EPI
- Des consignes « mesures barrières » affichées dans les locaux
- Des consignes métiers ou d'informations sur page intranet dédiée
- Des fiches conseil pour l'encadrement et l'accompagnement du télétravail



# Les modalités de communication du PRA

## Externe :

- Pas d'accueil du public mais l'activité continue, ainsi que la préparation de la rentrée.



# ANNEXES

## Conditions de la reprise

<b>Conditions sanitaire</b>	<p>s'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• que le nettoyage a été fait dans les locaux à utiliser</li><li>• qu'il y a du savon et des serviettes jetables dans les sanitaires</li><li>• qu'il y a du gel hydro alcoolique si il n'y a pas de point d'eau</li></ul> <p>Maintenir aux maximum les portes d'entrée des bâtiments, des bureaux, des blocs sanitaires en position ouverte</p>
<b>remise des masques</b>	<p>4 masques lavables réutilisables par personne pour les personnels des locaux AMU</p> <p>2 masques chirurgicaux jetables par agent présent au PRA pour les personnels dans les locaux hébergées CNRS, INSER, INRAE</p>
<b>Equipements de protection individuelle</b>	<p>S'assurer que chaque agent dispose des équipements de protection individuel adaptée à son activité</p>
<b>Installation des personnels dans les espaces de travail</b>	<p>Un espace libre de 4m<sup>2</sup> autour de chaque personne est recommandé</p> <p>Limiter à 1 ou 2 personnes par bureau si un espace de 4m<sup>2</sup> autour de chaque agent peut être respecté.</p>
<b>Suivi du personnel présent sur site</b>	<p>Transmission du planning prévisionnel de présence de la semaine à venir au délégué de site (le jeudi précédent).</p>
<b>Mesures barrières</b>	<p>Affichage des fiches rappelant les mesures barrières à respecter</p> <p>Se tenir à distance de 1,5 m de toute personne</p> <p>Ne pas se serrer la main, ni s'embrasser</p> <p>Ne pas tenir de conversation en face à face à moins d'un m sans masque</p> <p>Eviter les longues conversations</p> <p>Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon</p> <p>Le port du masque est obligatoire quand la mesure de distanciation physique de 1,5m ne peut pas être respectée.</p>

<b>Le port du masque</b>	<p>Quand utiliser son masque ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le port du masque est obligatoire quand 2 personnes sont face à face à moins d'1,5 m l'une de l'autre,</li> <li>• le port du masque est inutile si l'agent est seul dans son bureau,</li> <li>• le port du masque est obligatoire dans les transports en commun.</li> </ul>
<b>Restauration</b>	<p>Fermeture des salles de convivialité</p> <p>Ne pas utiliser les machines communes; cafetière, micro onde, réfrigérateurs, ...</p> <p>Les pauses café ou déjeuner doivent se faire à l'extérieur ou individuellement dans son bureau</p> <p>Possibilité de vente à emporter dans les restaurants ou cafétérias du CROUS</p>
<b>Réunions en présentiel sur site</b>	<p>Favoriser les visioconférences, audioconférences et le téléphone</p>
	<p>Les réunions maintenues sont limitées à 10 personnes maximum en espaçant les chaises d'un 1,5 m</p>
<b>Déplacements professionnels</b>	<p>Les missions hors France Métropolitaine restent suspendues</p> <p>Les missions en France métropolitaine restent exceptionnelles et soumises à l'accord du VP recherche pour les EC et personnels des laboratoires, du directeur de composantes pour les Enseignants et les personnels administratifs, du DGS pour les personnels des services centraux et communs dans le respect des directives gouvernementales et régionales (département vert/ département rouge).</p>
<b>Situation de travail isolé</b>	<p>Les règles habituelles s'appliquent ; une analyse des risques et des mesures de prévention adaptées en cas d'accident doivent être mises en place.</p>